

ORCHESTRES PERMANENTSMotivation

1. La proposition vise entre autres la promotion de la musique contemporaine ; l'apprentissage et le développement de nouvelles techniques sont ainsi encouragés, de même que l'ouverture d'esprit des interprètes.
2. Une fois achevée leur formation, les musiciens d'orchestre suivront les exigences de notre temps grâce à une formation continue leur permettant de s'adapter et de s'aligner sur les standards de formation musicaux (interprétation, technique instrumentale, musicologie).

Objectif :

Prise d'influence sur les structures nationales compétentes, en particulier les ministères de l'éducation et de la culture ; les universités et les conservatoires sont là aussi invités à fournir leur soutien.

Motion

Le congrès soutient la revendication d'un droit légal au perfectionnement durant la vie professionnelle des musiciens d'orchestre. A cet effet, les employeurs sont tenus de leur accorder un congé ou un soutien financier pour leur formation continue.

Le Comité exécutif est invité à aider les syndicats membres à solliciter en ce sens les structures nationales compétentes (ministères de l'éducation et de la culture).